



# Audit énergétique réglementaire

## Audit énergétique réglementaire

N° audit : 2275E00165305  
date de visite : 06/07/2022  
établi le : 12/07/2022  
valable jusqu'au : 11/07/2027

Propositions de travaux pour réaliser une rénovation énergétique performante de votre logement.



adresse : 42 avenue de la République, 59170 Roubaix  
type de bien : maison individuelle type pavillon  
année de construction : 1952  
surface habitable : 95m<sup>2</sup>  
Département : Nord

N° cadastre : AP250  
nombre de niveaux : 2  
altitude : 47m

propriétaire : Jean Dupont  
adresse du propriétaire : 25 place de la Mairie, 59170 Roubaix



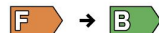
État initial du logement  
p.3



Scénarios de travaux  
en un clin d'œil p.8

### Scénario 1 "rénovation en une fois"

Parcours de travaux en une seule étape p.9



### Scénario 2 "rénovation par étapes"

Parcours de travaux par étapes p.11



Les principales phases du parcours  
de rénovation énergétique p.14



Lexique et définitions  
p.17

#### Informations auditeur

PM Diagnostics  
12 rue de la Liberté, 59170 Roubaix  
(deuxième ligne d'adresse possible)  
auditeur : Pierre Martin  
tel : 03 88 22 33 09  
email : pierremartin@pm-diagnostics.fr

N° SIRET : 52525903800046  
N° de certification : FR410230 49  
org. de certification : CERTIF 311  
logiciel : NOM DU LOGICIEL



Décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 136-28-1 du code de la construction et de l'habitation  
Arrêté du 4 mai 2022 définissant pour la France métropolitaine le contenu de l'audit énergétique réglementaire prévu par l'article L. 136-28-1 du code de la construction et de l'habitation  
À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation de l'audit énergétique : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom/Prénom/Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire Audit à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité de l'audit. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page "Contacts" de l'Observatoire Audit.



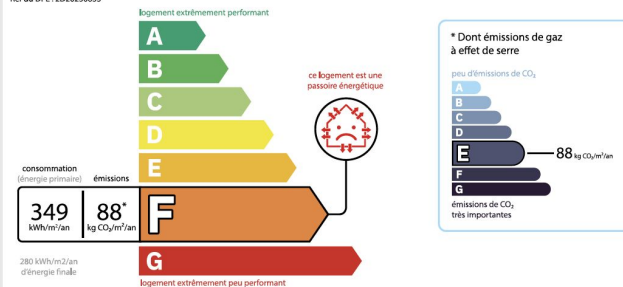
# Audit énergétique réglementaire

## État initial du logement

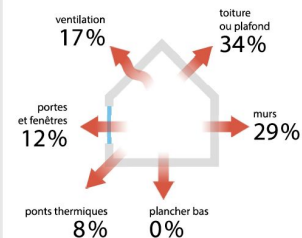
Vous trouverez dans cette partie les informations de diagnostic de votre logement. Il est possible qu'elles diffèrent légèrement de celles mentionnées dans votre DPE (Diagnostic de Performance Énergétique), car les données utilisées pour le calcul peuvent ne pas être exactement les mêmes.

### Performance énergétique et environnementale actuelle du logement

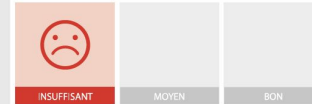
Réf du DPE : 2D20230633



### Schéma de déperdition de chaleur



### Confort d'été (hors climatisation)



### Performance de l'isolation





# Audit énergétique réglementaire

## Scénarios de travaux en un clin d'œil

Cet audit vous présente plusieurs scénarios de travaux pour ce logement, soit pour une rénovation « en une fois », soit pour une rénovation « par étapes ». Ces propositions de travaux vous permettent d'améliorer de manière significative la performance énergétique et environnementale de votre logement, et de réaliser d'importantes économies d'énergie. Des aides existent pour contribuer à financer ces travaux : vous en trouverez le détail dans les pages qui suivent.

Postes de travaux concernés	Performance énergétique et environnementale globale du logement <small>(consus en kWhEP/m<sup>2</sup>/an et émissions en kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an)</small>	Économies d'énergie par rapport à l'état initial <small>(énergie primaire)</small>	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux (TTC)
<b>Avant travaux</b>					
	349   88   <b>F</b>		☹ insuffisant	de 4000€ à 5000€	
<b>Scénario 1 "rénovation en une fois" (détails p.9)</b>					
<ul style="list-style-type: none"><li>• Isolation des murs</li><li>• Isolation de la toiture</li><li>• Installation d'une chaudière biomasse</li></ul>	138   6   <b>B</b>	-76% <small>(237 kWhEP/m<sup>2</sup>/an)</small>	😊 bon	de 400€ à 800€	= 46 080 €
<b>Scénario 2 "rénovation par étapes" (détails p.11)</b>					
<b>Première étape :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Isolation des murs</li><li>• Isolation de la toiture</li></ul>	252   58   <b>E</b>	-40% <small>(237 kWhEP/m<sup>2</sup>/an)</small>	😊 moyen	de 4000€ à 5000€	= 30 000 €
<b>Deuxième étape :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Installation d'une chaudière biomasse</li></ul>	126   18   <b>B</b>	-76% <small>(237 kWhEP/m<sup>2</sup>/an)</small>	😊 bon	de 400€ à 800€	= 16 000 €



# Audit énergétique réglementaire

## Scénario 1 "rénovation en une fois"

Il est préférable de réaliser des travaux en une fois. Le coût des travaux sera moins élevé que si vous les faites par étapes, et la performance énergétique et environnementale à terme sera meilleure.

### Les aides financières possibles pour ces travaux

Voici les principales aides que vous pouvez solliciter. Certaines aides sont sous conditions de ressources ou dépendent du type de travaux.

#### Aides nationales :

- MaPrimeRénov' Rénovation Globale
- MaPrimeRénov' Sérénité
- Certificats d'économie d'énergie (CEE)





#### Aides locales :

- Aide 1 ...

Pour en savoir plus sur les aides, rendez-vous sur France Rénov' : [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)



Pour des conseils neutres et gratuits, contactez France Rénov' : [email@france-renov.gouv.fr](mailto:email@france-renov.gouv.fr) tel. 04 78 38 32 53

 Détails des travaux énergétiques	 Coût estimé (TTC)
<p><b>Toiture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation des Combles perdus (isolant en vrac R&gt;8m2.K/W / surface isolée : 60m2)</li> <li>• Étanchéité à l'air : traitement avant la mise en œuvre de l'isolation, soit par une membrane d'étanchéité soit par le traitement du parement intérieur existant.</li> <li>▲ Pour une efficacité optimale, veillez à une bonne étanchéité à l'air de vos combles.</li> </ul>	≈ 19 500 €
<p><b>Murs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Isolation des murs par l'extérieur (isolant XX R&gt;8m2.K/W / surface isolée : 90 m2)</li> <li>• Étanchéité à l'air : traitement avant la mise en œuvre de l'isolation traversée de réseaux, fissures, grilles de ventilation ...</li> <li>● La laine de chanvre est un matériau isolant à très bon rendement et biosourcé.</li> </ul>	≈ 19 500 €
<p><b>Production de chauffage et d'eau sanitaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installation d'une chaudière à biomasse (Efficacité énergétique saisonnière (ETAS) : 79%)</li> <li>• Calorifugeage des réseaux hydrauliques en classe 4 min en volume non chauffé</li> <li>• Installation de robinet thermostatique avec CA &lt; 0,3K</li> <li>• Équilibrage des réseaux Production ECS liée au chauffage</li> </ul>	≈ 19 500 €
 Détails des travaux induits	 Coût estimé (TTC)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement de charpente dû l'installation d'un Velux et d'un conduit de raccordement pour poêle.</li> </ul>	≈ 8 733 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cloison à déplacer, afin d'installer la chaudière biomasse dans la pièce attenante à la cuisine du rez de chaussée.</li> </ul>	≈ 460 €
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retrait de la chaudière fioul, afin d'installer une chaudière gaz à condensation.</li> </ul>	≈ 460 €

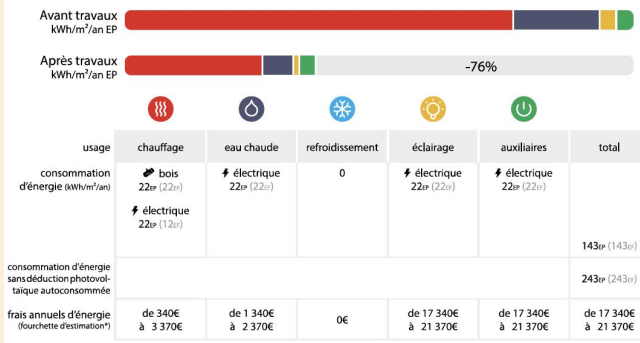


# Audit énergétique réglementaire

## Résultats après travaux

Performance énergétique et environnementale globale du logement KWhEP/m <sup>2</sup> /an et kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	Economies d'énergie par rapport à l'état initial	Réduction des GES (sur à effet de serre)	Confort d'été	Facture d'énergie/an	Coût estimé des travaux
138   6   B	-76% (-237 KWhEP/m <sup>2</sup> /an) -76% (-237 KWhEP/m <sup>2</sup> /an)	-76% -102 kg CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> /an	☺ bon	de 400€ à 800€	= 460 800 €

## Répartition des consommations annuelles énergétiques



Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude standardisée par personne et par jour.

Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation.

EP = énergie primaire | EF = énergie finale (voir la définition en annexe)

\* Prix moyens des énergies indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (abonnements compris)

Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année, hiver froid ou doux, nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

## Les principales phases du parcours de rénovation énergétique

1

### Définition du projet de rénovation

- Préparez votre projet : choix des travaux, renseignement sur les aides, organisation du chantier et de l'articulation entre les artisans...
- Inspirez-vous des propositions de travaux détaillées dans ce document.



Vous pouvez être accompagné dans votre préparation de projet par un conseiller France Rénov. Ce conseil est neutre, gratuit et indépendant. Trouvez un conseiller près de chez vous : [france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr](http://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr)

3

### Recherche des artisans et demandes de devis

- Pour trouver un artisan, demandez à vos proches et regardez les avis laissés sur internet.
- Pour obtenir des aides, vous devez recourir à un artisan RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).
- Ne signez pas les devis avant d'avoir demandé les aides.



Pour obtenir une aide financière, il est nécessaire de recourir à un professionnel Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Trouvez votre artisan ici : [france-renov.gouv.fr/annuaire-ge](http://france-renov.gouv.fr/annuaire-ge)

2

### Demande d'aides financières

- MaPrimeRénov' et les aides CEE sont les principales aides à la rénovation énergétique, calculées en fonction de vos revenus et des types de travaux réalisés.
- Il existe d'autres aides en fonction de votre situation.



Estimez les aides auxquelles vous avez droit sur Simul'Aides : [france-renov.gouv.fr/aides/simulation](http://france-renov.gouv.fr/aides/simulation)

Créez votre compte MaPrimeRénov' : [maprimerenov.gouv.fr/praeb](http://maprimerenov.gouv.fr/praeb)



Vous pouvez également faire une demande d'éco-Prêt à Taux Zéro. Retrouvez la liste des banques qui le proposent ici : [www2.srgas.fr/etablissemments-affilies](http://www2.srgas.fr/etablissemments-affilies)

4

### Validation des devis et demandes d'aides

- Une fois que vous recevez la confirmation de l'attribution des différentes aides financières et de leurs montants prévisionnels, vous pouvez signer les devis et engager les travaux.

### Lancement et réalisation des travaux après dépôt de votre dossier d'aides

- Lancement et suivi des travaux.
- Lorsque le chantier est important, il peut être utile de faire appel à un maître d'œuvre dès le début de votre projet, dont la mission sera d'assurer la bonne réalisation des travaux et la cohérence entre les différents artisans.
- Si vous ne faites pas appel à une maîtrise d'œuvre, nous vous conseillons de rassembler au moins une fois l'ensemble des artisans pour qu'ils se rencontrent et se coordonnent.

6

### Réception des travaux

- Lorsque les travaux sont terminés, transmettez les factures sur votre espace MaPrimeRénov' et effectuez votre demande de paiement. Faites de même pour les autres aides sollicitées.